



Déclaration liminaire CTS du jeudi 15 juin 2017

Monsieur le Président,

La composition du gouvernement est maintenant connue et l'UNSA considère que l'absence d'un ministre de la Fonction publique est un très mauvais signal donné aux agents.

Alors qu'ils représentent en France, un emploi sur cinq, et que leurs missions constituent une richesse pour l'attractivité de la France, rattacher les fonctionnaires au Ministère de l'Action et des Comptes publics donne le ton d'une approche uniquement comptable de la Fonction publique.

Elle renvoie à un passé gouvernemental que l'on pensait révolu, où la RGPP avait réduit la Fonction publique à une gestion mécanique par les seuls coûts.

D'ailleurs notre ministère jugé « non prioritaire » lors des deux mandatures précédentes, a vu les effectifs des DIRECCTE et des DIECCTE fondre comme « neige au soleil ». En l'espace de 10 ans, elles ont ainsi perdues 20% de leurs ETP, passant de 9 826 à 7 983.

En systématisant le recul de la présence du service public au plus près des citoyens, en empêchant les agents de répondre au mieux aux attentes des usagers, les agents sont témoins et conscients que ces orientations et ces dérives renforcent les inégalités et nourrissent le sentiment d'abandon perçu par nos concitoyens. Les économies se font au détriment du service rendu aux usagers et des conditions de travail jugées aujourd'hui par nos collègues, comme « dégradées ».

Dans cette situation devenue insupportable pour les agents et la qualité du service public qui se dégrade, les organisations syndicales ont décidé le dépôt d'un préavis de grève pour le mardi 20 juin 2017 couvrant l'ensemble du personnel du ministère du Travail (DIRECCTE, DIECCTE et administrations centrales), dans le but de satisfaire les revendications suivantes :

- arrêt des suppressions de postes en administration centrale et en services déconcentrés ;
- mise à la vacance nationale de tous les postes non pourvus ;
- recrutement statutaire pour pourvoir tous les postes vacants et augmentation des effectifs, notamment de catégorie B et C, pour rattraper les baisses d'effectifs des années passées ;
- aucune suppression de section d'inspection du travail ;
- maintien de services de renseignements, gratuits, de proximité avec accueil physique, non au numéro unique ;
- retrait du projet « 3MO » ou « comment gérer la pénurie ... » ;
- maintien de tous les sites et de toutes les missions dans les unités départementales ;
- aucune fermeture de service (SRC – FSE) dans les anciennes capitales régionales ;
- aucun transfert d'effectifs dans le cadre des délégations de compétences aux régions dans le cadre de la loi NOTRe.

Au regard de ce qui précède, un préavis de grève a été déposé par l'intersyndicale unanime qui demande à être reçue dans les plus brefs délais et l'ouverture immédiate de négociations sur ces revendications pendant la durée de ce préavis conformément à l'article L.2512-2 du code du travail pour les personnels de l'Etat.

Pour l'UNSA, il ne s'agit pas de prôner le dialogue social, de nous faire montre de l'exemplarité germanique, et d'être « oublieux de ces belles déclarations médiatiques » quand un mouvement social légitime se fait jour au ministère du travail....

L'ordre du jour de ce CTS prévoit quatre points :

- 1) Approbation des procès-verbaux des CTS du 1^{er} décembre 2016 et 30 mars 2017;
- 2) Bilan annuel du Service Civique au sein des DI(R)ECCTE (information);
- 3) Projet d'arrêté relatif à l'organisation du temps de travail dans les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et dans les directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Consultation);
- 4) Point d'avancement de la démarche Modernisation des Missions, des Moyens et des Organisations des DIRECCTE « 3 MO » (information).

Le projet d'harmonisation du temps de travail dans les DI(R)ECCTE est un « vieux serpent de mer » qui refait surface. Ce sujet a occupé une grande partie du CTS lors de la précédente mandature sans jamais voir le jour. La question de l'harmonisation reste en effet un sujet central depuis la création des DI(R)ECCTE.

Pouvez-vous dans ces conditions nous indiquer que l'ensemble des composantes des DI(R)ECCTE sera soumis au même régime concernant le temps de travail ?

De plus, l'UNSA s'inquiète de l'intégration de la semaine d'hiver (Versant travail) dans les jours de RTT. En effet, que deviendrait la semaine d'hiver si le sujet des 35 heures et des RTT était à remis en question...

Pour l'UNSA, il est urgent qu'une harmonisation prenant en compte les situations les plus favorables ait lieu au sein des DI(R)ECCTE.

D'ailleurs, comment expliquer la différence indemnitaire pour des agents ayant le même grade et les mêmes fonctions dans un même service ? Comment expliquer un régime d'action sociale différent avec par exemple deux « arbres de Noël » l'un « travail », l'autre « finances » ?

Autre sujet d'inquiétude pour l'UNSA, la démarche Modernisation des Missions, des Moyens et des Organisations des DIRECCTE « 3 MO ». La demande faite aux DIRECCTE et aux services centraux de travailler sur ce qui peut s'apparenter à un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est consternant.

Le but de cette démarche est de déterminer les gains potentiels en effectif, analyser l'impact des chantiers en cours et déterminer des missions qui pourraient être rétrocédées avec un indice de faisabilité.

L'UNSA vous met en garde sur le risque d'enfermement de vos cadres dans des injonctions paradoxales.

D'un côté, l'exécution d'objectifs insoutenables qu'ils leurs sont fixés et de l'autre, l'incapacité à maintenir un service public satisfaisant. De surcroît, ils auront l'obligation de mettre en oeuvre des moyens de repérage au sein du collectif de travail des dommages liés à la mise en oeuvre des décisions désastreuses qu'ils auront contribué à mettre en place...

Pour l'UNSA, l'action publique ne peut pas être réduite à « une production de services » dans une perspective de performance
Remettre "l'humain" au centre des organisations doit rester une préoccupation constante.

Je vous remercie de votre attention.